

Grandir et s'épanouir
à Saint-Paul



PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE *Plan Mercredi*

2018-2021

SYNTHESE



UNE APPROCHE GLOBALE DES TEMPS DE L'ENFANT



Le retour à une organisation du temps scolaire à 4 jours en août 2018, a amené la Collectivité à réfléchir sur sa politique éducative à destination des enfants de 3 à 12 ans. Le Projet Educatif et Social de la commune (PES) adossé à cette évolution de l'organisation des temps de l'enfant est l'aboutissement de cette réflexion et marque une nouvelle étape dans le déploiement de la politique éducative de la Ville de Saint-Paul.

Le PES concerne l'ensemble des temps de la vie des enfants scolarisés dans le 1^{er} degré (temps scolaires, périscolaires et extrascolaires). Il positionne le périscolaire, et notamment le mercredi, comme le temps privilégié pour le déploiement d'une offre de loisirs permettant l'atteinte d'objectifs éducatifs prioritaires.

Afin de disposer d'un outil de pilotage adapté aux évolutions du contexte, mais toujours dans un esprit de dialogue partagé, la commune de Saint-Paul a décidé de proposer la contractualisation d'un nouveau Projet Educatif de Territoire (PEDT). Il est un outil au service de la mise en œuvre du PES, dont il reprend les orientations, et doit permettre la consolidation d'un parcours éducatif cohérent et de qualité pour l'enfant, autour de l'école.



Ce projet s'approprie pleinement les orientations du « plan mercredi » impulsé par le ministère, cette journée étant un pilier du projet.

Le Projet Educatif et Social pour les enfants saint-paulois

Outil de mise en cohérence des interventions des acteurs de l'éducation, ce projet a pour socle des principes et valeurs fondamentales qui sont partagés par l'ensemble de la communauté éducative :



LES PARTENAIRES DU PEDT

LES FAMILLES



LA VILLE DE SAINT-PAUL ET SES SERVICES

L'EDUCATION NATIONALE



LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE



LA DIRECTION DE LA JEUNESSE, DES
SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE

LES ASSOCIATIONS

LE PERIMETRE DU PROJET

Les écoles concernées

Le Projet Educatif de Territoire vise, comme le PES, l'ensemble des enfants vivant sur le territoire de la Commune et scolarisés dans les établissements du premier degré (hors Mafate).

Il porte prioritairement un plan d'actions sur le temps périscolaire du mercredi mais s'ouvre sur les autres temps de vie de l'enfant afin de trouver la cohérence et la continuité nécessaire à la définition d'un parcours éducatif pour chaque enfant.

Durée

Le projet est élaboré pour une durée de trois ans

L'organisation des temps scolaires et périscolaires

L'organisation des temps scolaires et périscolaires à Saint-Paul en 2018 :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi :

6h45 ¹	8h00	11h30	13h00	15h30	18h00 ¹
Accueil Périscolaire	Enseignement Education Nationale	Pause Méridienne	Enseignement Education Nationale	Accueil Périscolaire	

Mercredi :

6h45 ¹	17h00 ¹
Accueil Périscolaire	

¹ Ouverture de l'Accueil Périscolaire entre 06h30 et 7h30 selon secteurs - Fin de l'accueil périscolaire entre 17h00 et 18h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi et entre 16h00 et 17h00 le mercredi selon secteurs (fonction des besoins des familles et capacité des associations)

LES ATOUTS DU TERRITOIRE :

Une politique éducative volontariste formalisée par un nouveau PES ;

Une offre éducative existante sur l'ensemble du territoire (portée par l'Éducation Nationale, la Commune, les associations et / ou des prestataires privés) : accueils extra et périscolaires, APC, ateliers municipaux de lecture publique, musique ou patrimoine, école municipale de sports, , CLEA, CLAS, activités associatives sportives, culturelles, etc. ;

L'existence de dispositifs contractuels, partenariaux qui raisonnent en termes de parcours éducatifs (Politique de la Ville, CTG, Éducation Prioritaire, CEJ, etc.) ;

Un recul de 3 ans sur la politique de développement du périscolaire qui permet d'envisager des régulations adaptées au système en vigueur (PEDT 2015-2018) ;

Des services municipaux pouvant agir en transversalité et animer le PEDT ;

Une relation partenariale développée avec le tissu associatif ;

Une multiplicité d'établissements scolaires, d'équipements sportifs et d'infrastructures de proximité utilisables sur le temps périscolaire.

LES CONTRAINTES

Un territoire morcelé avec des disparités en termes d'accessibilité aux loisirs et aux équipements de proximité ;

Un contexte économique défavorable, des évolutions réglementaires, la remise en cause de dispositifs d'aides à l'emploi qui doivent amener à une évolution des modèles associatifs, notamment sur la question de l'emploi et des aspects économiques ;

Le risque d'une inégalité d'accès à certaines activités, notamment pour les enfants issus de milieux sociaux défavorisés et également ceux bénéficiaires de transports scolaires.

LA DEMARCHE

Les orientations et objectifs retenus doivent prendre en compte les éléments clés de l'analyse du contexte, des réalisations engagées depuis la contractualisation d'un PEDT en 2015 et des objectifs du Plan Mercredi :

- le positionnement dorénavant ancré du temps périscolaire comme environnement propice à la mise en place de projets éducatifs et pédagogiques ambitieux pour les enfants ;
 - l'opportunité nouvelle qu'offre la journée du mercredi libérée afin de proposer des projets innovants et spécifiques aux besoins du territoire ;
 - la nécessité de toujours veiller à l'égal accès aux activités d'épanouissement pour les enfants avec une attention particulière pour les enfants qui en sont les plus éloignés ;
 - la prise en compte des besoins des parents en mode de garde, qu'ils soient actifs ou en recherche d'emploi ;
 - la nécessité de travailler à la prévention de l'échec scolaire dès le plus jeune âge et plus particulièrement de l'illettrisme, en complément de l'action de l'école ;
 - la nécessaire mise en synergie des différents acteurs du territoire : la pluralité de dispositifs et d'actions constitue autant de leviers à coordonner pour une action cohérente sur le territoire, plus ou moins spécifique selon le micro-territoire considéré.
- Le PEDT et particulièrement dans le cadre de la labellisation du Plan Mercredi s'enrichit des possibilités de collaboration entre les dispositifs et actions.

Le Projet Educatif de Territoire - Plan Mercredi reprend les principes déterminants du Projet Educatif et Social de la Commune :



LES FINALITES EDUCATIVES

DEVELOPPEMENT ET EPANOUISSEMENT DES ENFANTS

Favoriser l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs sur le temps périscolaire pour contribuer au développement et à l'épanouissement de l'enfant.

COHERENCE ET REUSSITE EDUCATIVE

Contribuer à la réussite scolaire de tous les enfants en favorisant la continuité éducative et en développant une approche globale et cohérente des temps de l'enfant : un parcours éducatif à construire entre l'école et le périscolaire.

CITOYENNETE ET SOCIALISATION

Développer la citoyenneté active par les activités périscolaires pour une société solidaire et respectueuse de son environnement.

LES OBJECTIFS DU PEDT / PLAN MERCREDI

Proposer des accueils périscolaires à vocation éducative sur l'ensemble du territoire

- faire des accueils périscolaires des lieux d'intégration des valeurs du vivre ensemble et de la citoyenneté ;
- faire des accueils périscolaires des lieux d'intégration de connaissances et compétences nouvelles, propices au développement et à l'épanouissement de l'enfant.

Développer la cohésion et les synergies entre acteurs de la communauté éducative

- garantir le lien entre les actions communales, associatives et les apprentissages scolaires ;
- développer l'aide à la parentalité.

Accompagner la structuration et la professionnalisation du secteur et de ses opérateurs

- assurer la refonte des modalités d'organisation et de gouvernance des opérateurs : projet de Centre d'Animation et de Loisirs ;
- poursuivre la professionnalisation des intervenants et des dirigeants.

LES PRINCIPALES ACTIONS SUPPORTS AU DEVELOPPEMENT DE CES OBJECTIFS :

- les accueils périscolaires et notamment les accueils de loisirs périscolaires du mercredi :

la Ville de Saint-Paul accompagnera les initiatives associatives visant à organiser des accueils périscolaires de qualité, intégrant une plus-value éducative. Ces accueils seront proposés le matin et le soir, les lundis, mardis, jeudis et vendredis ainsi que le mercredi en journée complète aux enfants dont les parents ont fait la démarche d'adhésion à l'association périscolaire de leur secteur. Ces structures sont toutes déclarées auprès des services de la DJSCS.

- l'accompagnement des opérateurs : professionnalisation et évolution du fonctionnement en Centre d'Animation et de Loisirs (CAL)

- offre de formation BAFA et BAFD (cofinancement Contrat Enfance Jeunesse – CAF) pour les salariés des associations ;
- mobilisation du Dispositif Local d'Accompagnement (DIECCTE / CRESS) pour les dirigeants ;
- accompagnements des dirigeants et équipes par les services de la collectivité (Service Enfance Loisirs et Service Vie Associative) ;
- évolution du fonctionnement en Centre d'Animation et de Loisirs (CAL) : projet de regroupement des 33 associations œuvrant actuellement dans les écoles en un nombre plus restreint d'opérateurs. Objectif : structuration de 5 regroupements sur le territoire, sous forme associative. Cette organisation doit permettre de faciliter la pérennisation des activités associatives (professionnalisation et optimisation des ressources) et de gagner en cohérence et équité sur le territoire.

- l'animation du maillage territorial : mise en cohérence et recherche de complémentarité des actions

- fiche action spécifique "Projet Educatif et Social" dans le cadre de la campagne de subventions ;
- mobilisation des services de la collectivité pour renforcer l'offre (écoles municipales, ateliers patrimoine, médiathèques,...) ;
- mise en place d'un réseau de coordonnateurs de terrains ;
- développement d'une plate-forme de communication et d'information accessible aux familles.

LES MOYENS MOBILISES

des locaux

- écoles
- équipements sportifs
- équipements de proximité

des ressources humaines

- mobilisées au sein des services : service des sports - service culturel - service enfance loisirs - service politique de la ville - service vie associative - direction de l'éducation - direction de la restauration scolaire et de la nutrition
- mobilisées au sein des associations : bénévoles et salariés

du matériel

- malles pédagogiques mutualisées
- matériel associatif
- investissement lourd en matériel sportif

des financements spécifiques

- Caisse d'Allocations Familiales : prestation de Service ALSH, subventions aux investissements et ingénierie
- Ville de Saint-Paul : subventions de fonctionnement - cofinancement aux contrats aidés - subventions spécifiques PES

des outils de communication

- La communication sera largement assurée par la Ville de Saint-Paul via ses supports de diffusions (facebook, site, application smartphone, twitter...).
- La communication sera destinée à l'ensemble de la population avec la nécessité de rendre visible l'offre d'accueils et d'activités. Un second axe de travail concerne la communication entre les partenaires afin d'assurer la synergie nécessaire

une coordination dédiée

Pôle Epanouissement Citoyen – Direction Enfance, Sport et Culture - Service Enfance Loisirs :

Contact : Damien BIRAUD - Tél : 0262 34 48 50 / 0693 55 80 75

@ : damien.biraud@mairie-saintpaul..fr